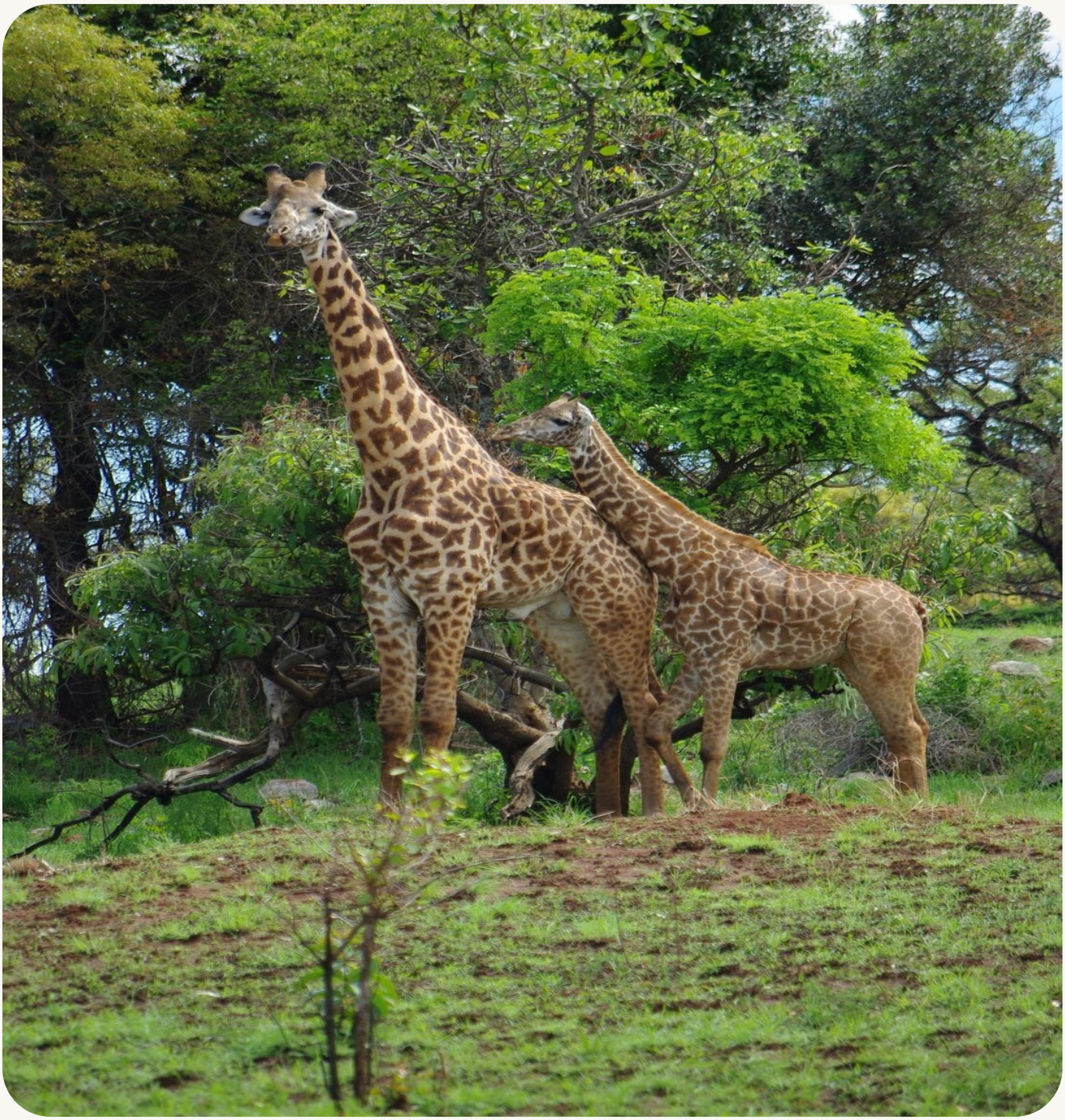
État des aires protégées et conservées d'Afrique centrale 2025

Une introduction



Télécharger la brochure

Doumenge C., Nchoutpouen C., Briand P., Kalenga Tshingomba U., Palla F. & Djossi D. (Éds.), 2026. **État des aires protégées et conservées d'Afrique centrale 2025. Une introduction.** OFAC-COMIFAC, Yaoundé, Cameroun : 23 p.

Crédits photo : couverture : C. Doumenge/CIRAD ; p. 1 et 2 : C. Doumenge/CIRAD, excepté chap. 12 : P. Scholte/GIZ.

Cartes : Kalenga Tshingomba U./OFAC

Maquette et mise en page : Smaïlle Koutchou/CIRAD & Kalenga Tshingomba U./OFAC

Contenu

EdAP 2025

Le nouvel État des aires protégées et conservées d'Afrique centrale (EdAP 2025) présentera un état des lieux du positionnement stratégique des pays pour répondre aux nouvelles cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. La présente brochure détaille les thématiques abordées ainsi que les principales statistiques en référence à la Cible 3 du Cadre mondial. Ces éléments sont complétés par des extraits de quelques-uns des chapitres à venir.

01 L'Afrique centrale et les accords multilatéraux

Ce chapitre introductif posera les bases du positionnement stratégique des pays d'Afrique centrale au regard des nouvelles cibles de conservation du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ainsi que de diverses conventions et accords internationaux (CITES, Patrimoine mondial, Ramsar...).



02 Les aires protégées et conservées d'Afrique centrale

L'EdAP 2025 fournira une synthèse régionale de l'état des aires protégées et conservées en Afrique centrale, de leur représentativité écologique et de leur évolution depuis 2020. Il mettra en perspective les défis à relever et les opportunités à valoriser pour consolider les efforts actuels et contribuer en particulier à l'objectif 30×30.



03 Synthèses nationales des aires protégées et conservées

Pour chaque pays d'Afrique centrale, un tableau de bord standardisé présentera l'état des lieux des aires protégées et conservées. Un court texte commentera l'évolution de ces réseaux et des politiques les concernant.



04 Les autres mesures de conservation efficaces en Afrique centrale : potentialités et défis

Ce chapitre abordera les critères et les processus d'identification et de labellisation des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) ainsi que les avancées et les difficultés d'application dans le contexte régional.



05 Les aires du patrimoine autochtone et communautaire : des territoires de vie garants de la diversité bioculturelle de l'Afrique centrale

Ce chapitre présentera les aires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), leurs caractéristiques, le nombre et l'étendue des APAC potentielles ainsi que les avancées, les difficultés et les solutions envisagées pour leur mise en place et leur légalisation.



06 La conservation et la gestion durable des espèces

Ce chapitre soulignera les enjeux liés à la conservation des espèces. Il traitera des mesures de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et s'appesantira sur les besoins de suivi et d'analyse de l'état des populations sur le long terme. Il abordera la question des données et des perspectives offertes par les nouvelles technologies.



07 Efficacité de gestion des aires protégées et conservées en Afrique centrale

Un bilan de l'effectivité et de l'efficacité des systèmes de gouvernance et de gestion des aires protégées et conservées sera établi. Cette évaluation présentera aussi les enseignements qui peuvent être tirés de la mise en place de projets de conservation-développement depuis les années 1990.



Contenu

08 **Les compétences des gestionnaires d'aujourd'hui sont-elles adaptées aux défis de demain ?**

Ce chapitre mettra en évidence l'émergence de compétences liées à de nouveaux enjeux de conservation (approches participatives, nouvelles technologies). Il proposera des pistes pour réorienter le renforcement des capacités dans différents contextes de gouvernance.



09 **Les financements de la conservation**

L'EdAP 2025 effectuera un bilan des mécanismes de financement et il traitera des débats en cours autour des compensations environnementales, de la rémunération des efforts de conservation ainsi que de l'émergence de nouveaux mécanismes de financement. Le chapitre évaluera également les financements nuisibles à la conservation de la biodiversité.



10 **Droits humains, justice et équité dans la conservation de la biodiversité**

Ce chapitre explorera la corrélation entre la conservation de la biodiversité, le respect des droits humains, la justice et l'équité. Il esquissera un bilan des politiques et des mécanismes de gouvernance en rapport avec les droits des peuples autochtones et des communautés locales et proposera des pistes d'amélioration.



11 **Néocolonialisme vert : perceptions et réalités**

L'EdAP 2025 analysera la notion de néocolonialisme vert et abordera la question de l'héritage de la conservation moderne envers des systèmes de conservation importés. Il mettra en évidence les différences entre la perception des réalités de terrain par les acteurs et la gestion effective et les modalités de gestion des aires protégées.



12 **Conflits armés et aires protégées en Afrique centrale**

Ce chapitre présentera les aires protégées affectées par des conflits armés et les effets de ces derniers sur les écosystèmes et la conservation des espèces. Il décrira les stratégies mises en place pour atténuer ces effets et formulera des recommandations à cet égard.



13 **Conflits homme-faune et préservation de la biodiversité en Afrique centrale : un état des lieux**

Ce chapitre présentera les différents types de conflits homme-faune sauvage et les stratégies de gestion mises en place dans et autour des aires protégées, dans les forêts communautaires et par le secteur privé. Il proposera des études de cas de ces conflits et des recommandations pour une meilleure cohabitation homme-faune.



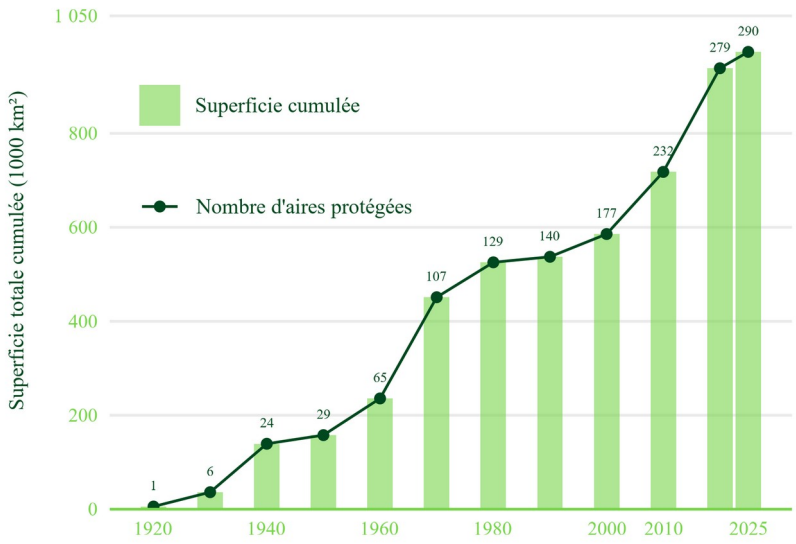
14 **Contribution de la conservation de la biodiversité à l'agenda « Une seule santé »**

L'EdAP 2025 exposera les initiatives et les cadres institutionnels ainsi que les perspectives relatives à cette approche holistique en Afrique centrale. Il abordera les enjeux sanitaires, écologiques et socio-économiques propres aux aires protégées et conservées, et il montrera la valeur ajoutée de la conservation de la biodiversité pour l'agenda « Une seule santé ».



Région COMIFAC

Aires protégées d'Afrique centrale au fil du temps



ENSEMBLE

290 aires protégées
couvrant **973 389,8 km²**

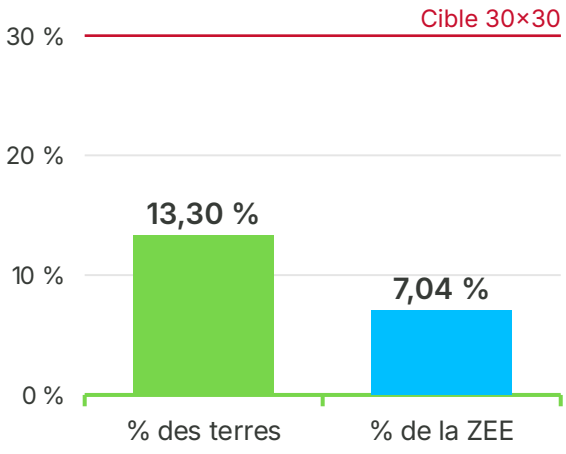
TERRESTRES

249 totalement
14 partiellement
couvrant **886 814,6 km²**
des terres

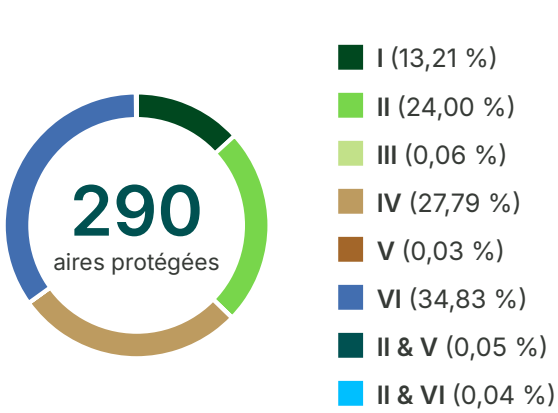
MARINES

27 totalement
14 partiellement
couvrant **86 575,1 km²**
des mers (ZEE)

Proportion des terres et des mers en aires protégées (%)



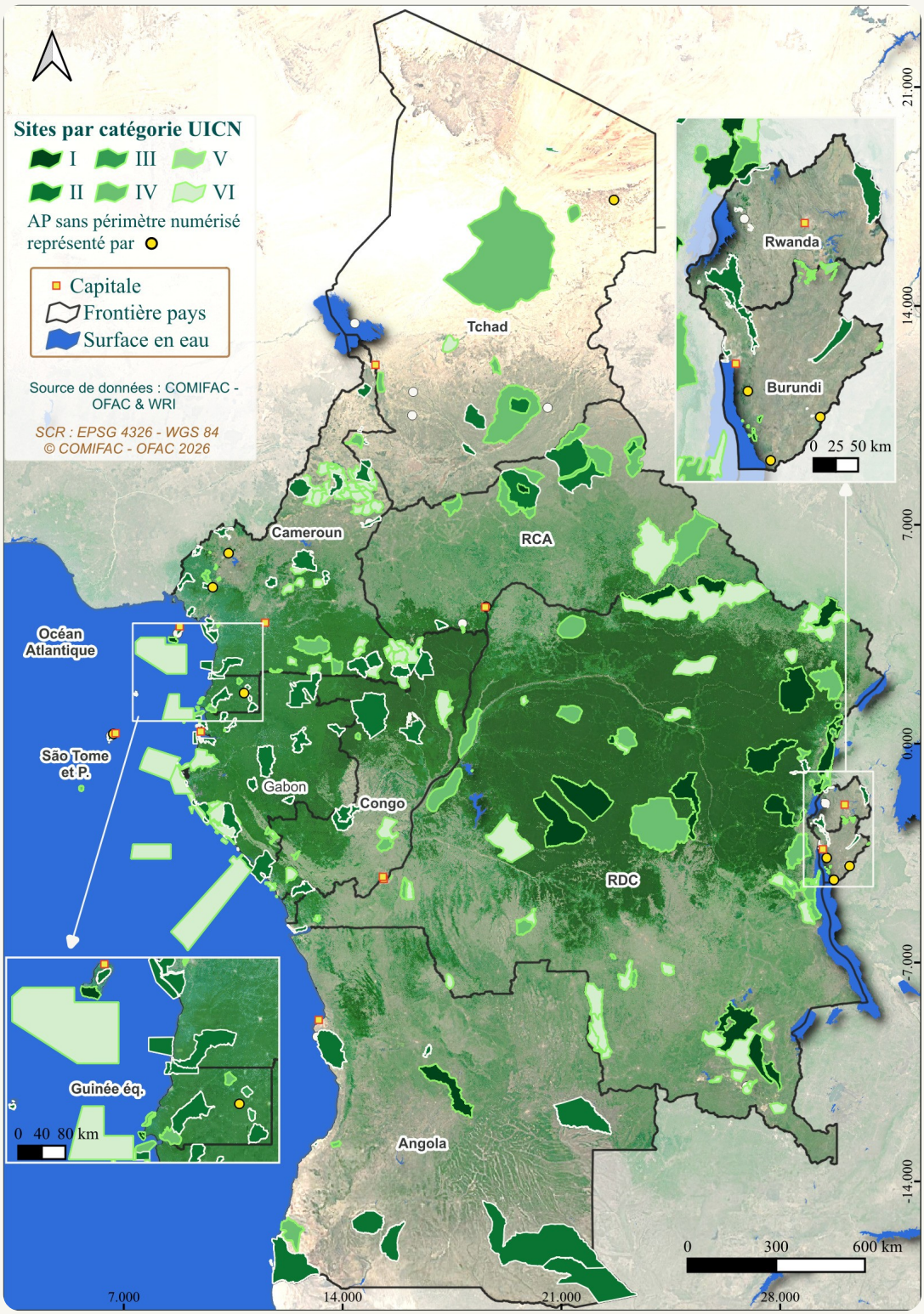
Proportion de la superficie des aires protégées par catégorie UICN (%)



Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

Région COMIFAC

Aires protégées de l'espace COMIFAC par catégorie UICN, avec les aires protégées sans périmètre numérisé (points) et des agrandissements sur la Guinée équatoriale ainsi que sur le Rwanda et le Burundi.

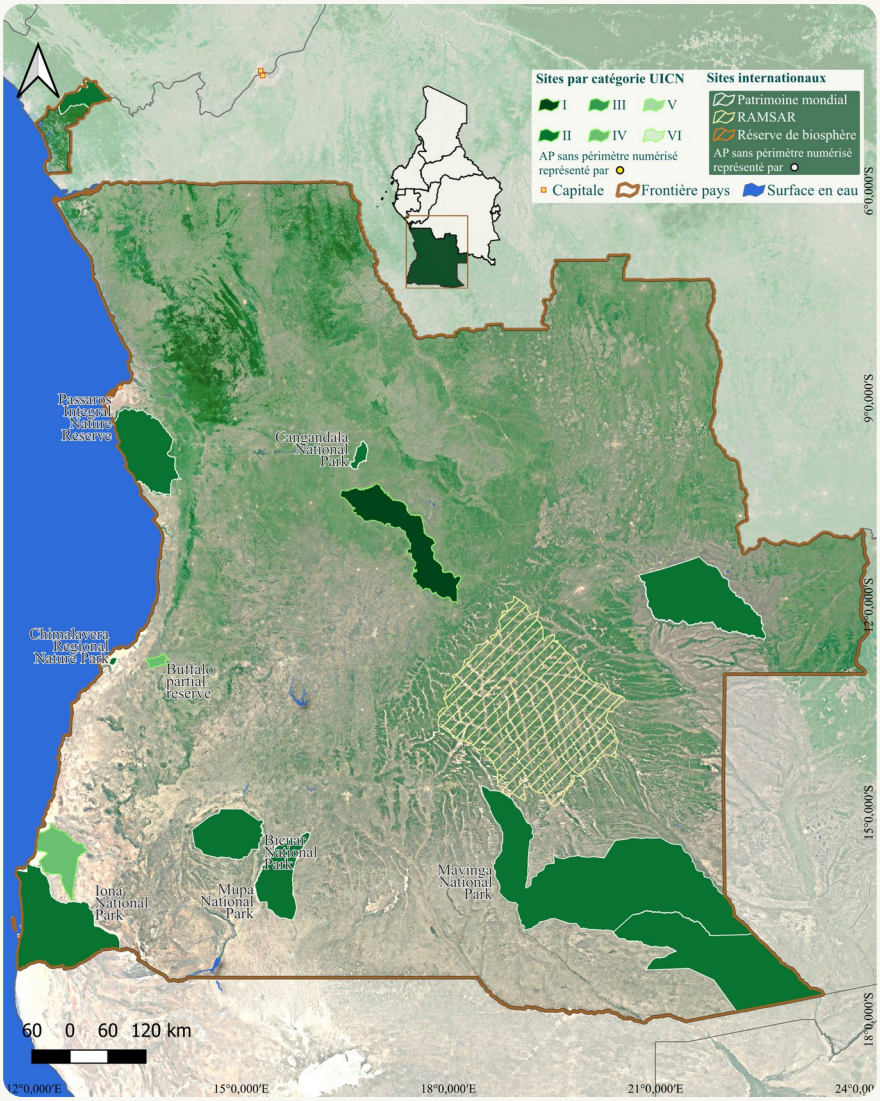


Sources : COMIFAC-OFAC & WRI, 2025.

Angola

EdAP 2025

Aires protégées de l'Angola par catégorie UICN et site à désignation internationale (Ramsar).



ENSEMBLE

14
aires protégées
couvrant **98 411,7 km²**

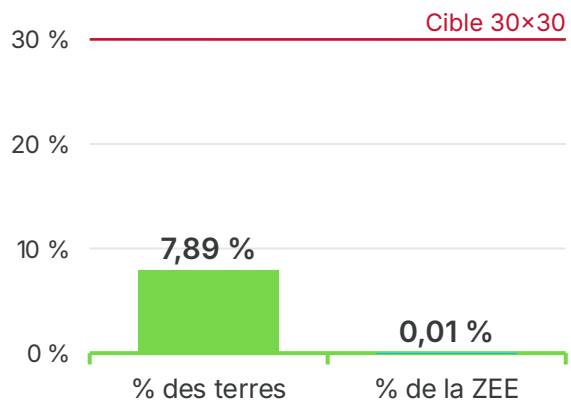
TERRESTRES

10 totalement
4 partiellement
couvrant **98 356,5 km²**
des terres

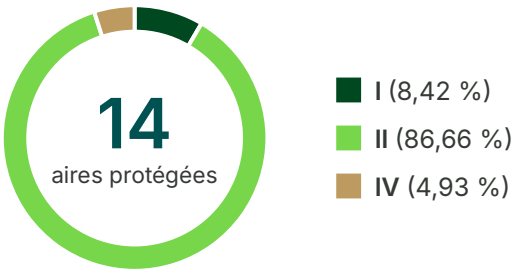
MARINES

4 partiellement
couvrant **55,2 km²**
des mers (ZEE)

Proportion des terres et des mers en aires protégées (%)



Proportion de la superficie des aires protégées par catégorie UICN (%)

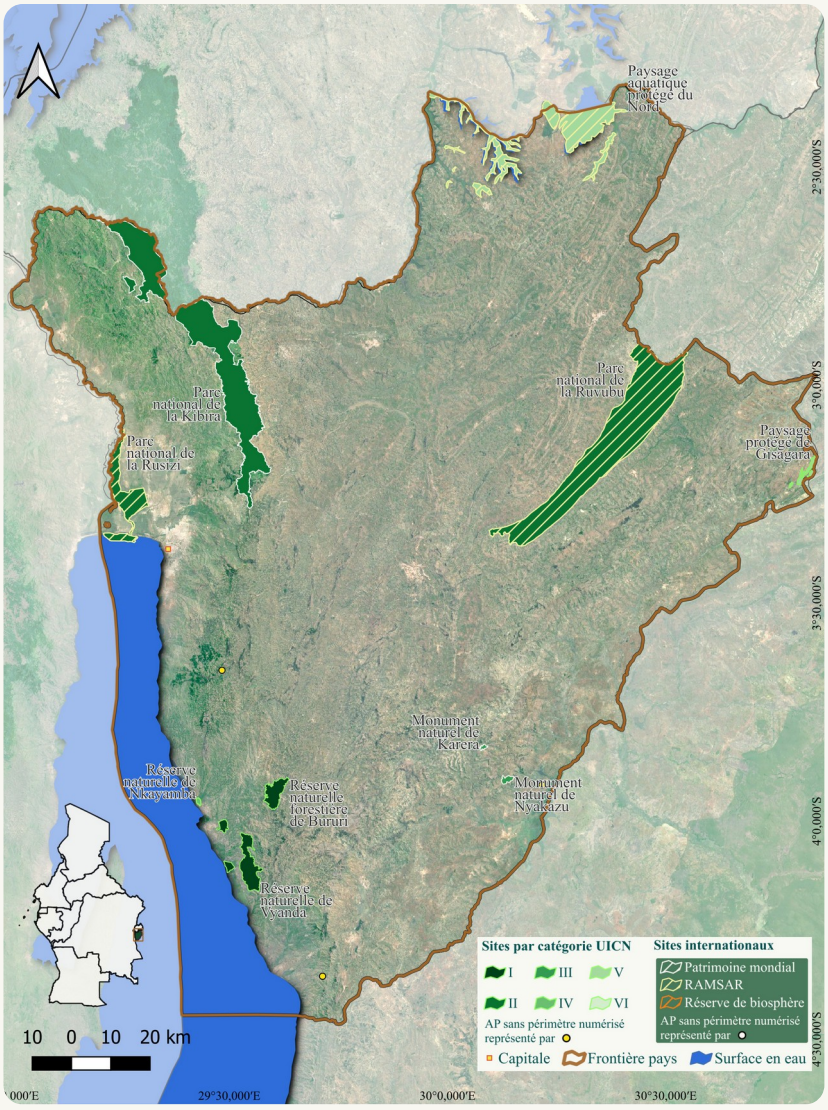


Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

Burundi

EdAP 2025

Aires protégées du Burundi par catégorie UICN et sites à désignation internationale (Ramsar).



ENSEMBLE

16

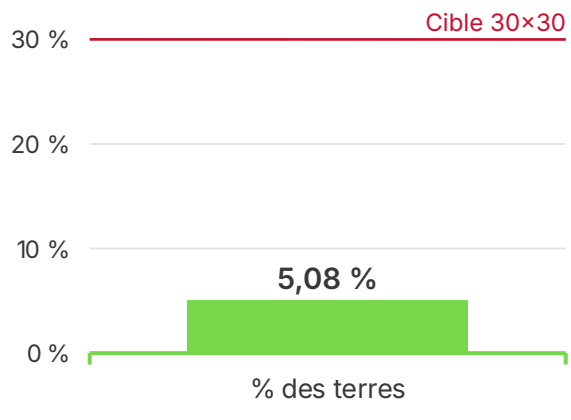
aires protégées, toutes terrestres

SUPERFICIE

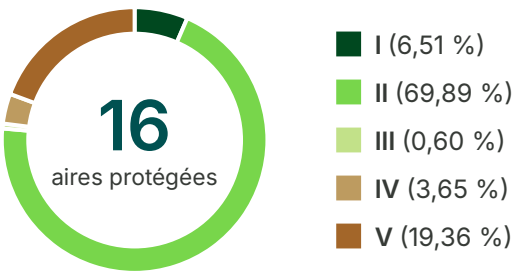
1 413,8 km²

des terres

Proportion des terres et des mers en aires protégées (%)



Proportion de la superficie des aires protégées par catégorie UICN (%)

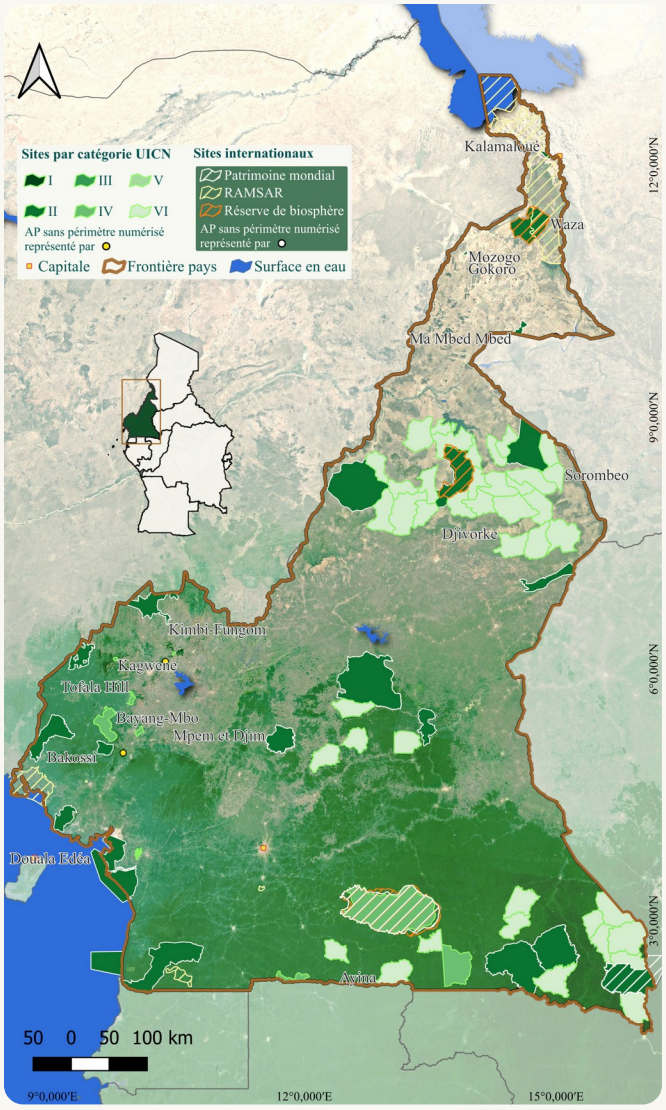


Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

Cameroun

EdAP 2025

Aires protégées du Cameroun par catégorie UICN et sites à désignation internationale (patrimoine mondial, Ramsar, réserve de biosphère).



ENSEMBLE

75

aires protégées
couvrant **78 308,4 km²**

TERRESTRES

73 totalement

1 partiellement

couvrant **76 105,1 km²**
des terres

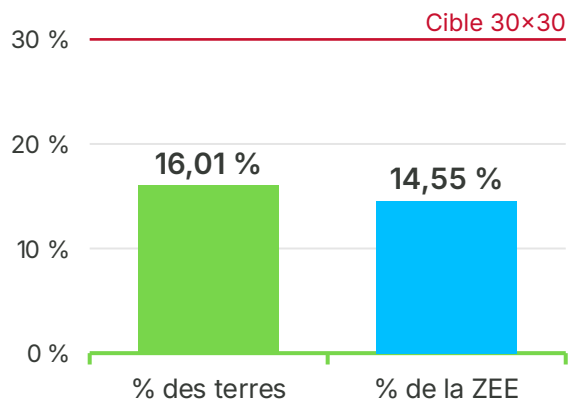
MARINES

1 totalement

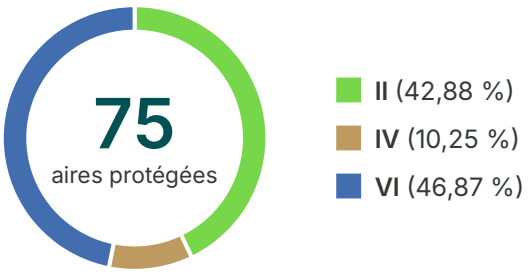
1 partiellement

couvrant **2 203,2 km²**
des mers (ZEE)

Proportion des terres et des mers en aires protégées (%)



Proportion de la superficie des aires protégées par catégorie UICN (%)

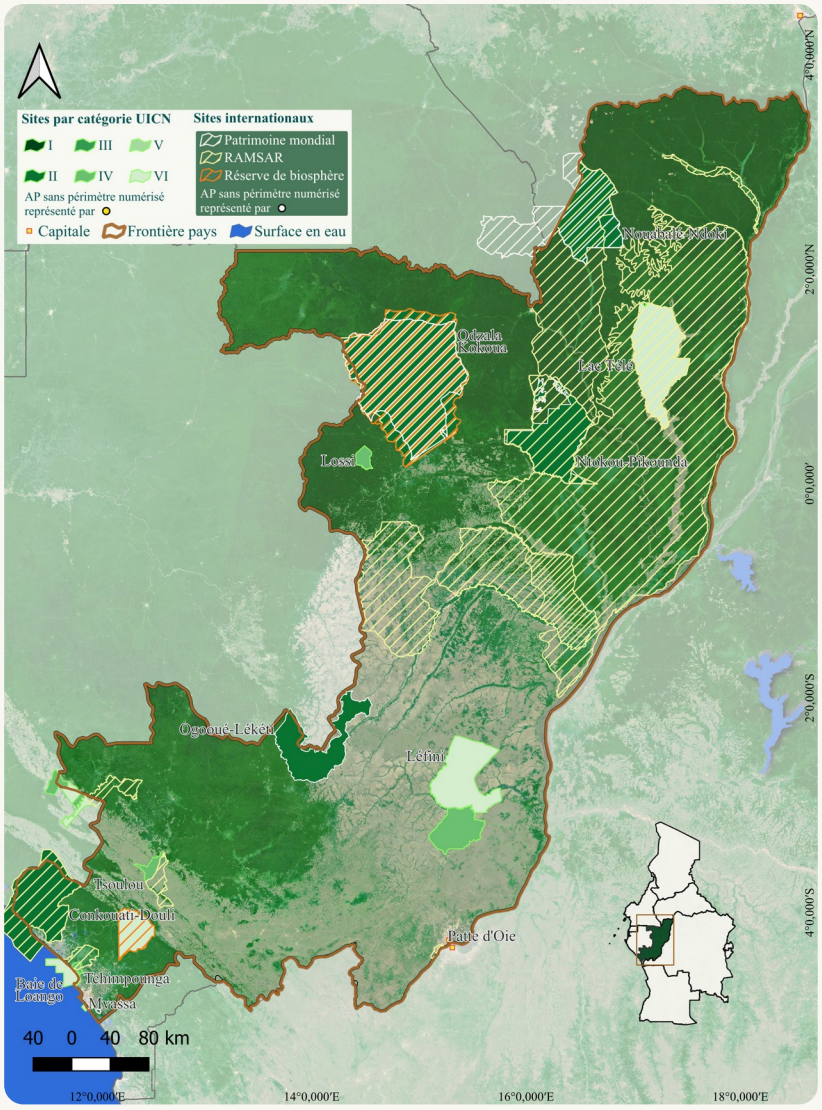


Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

Congo

EdAP 2025

Aires protégées de la République du Congo par catégorie UICN et sites à désignation internationale (patrimoine mondial, Ramsar, réserve de biosphère).



ENSEMBLE

19

aires protégées
couvrant **45 788,2 km²**

TERRESTRES

16 totalement

1 partiellement

couvrant **40 988,7 km²**
des terres

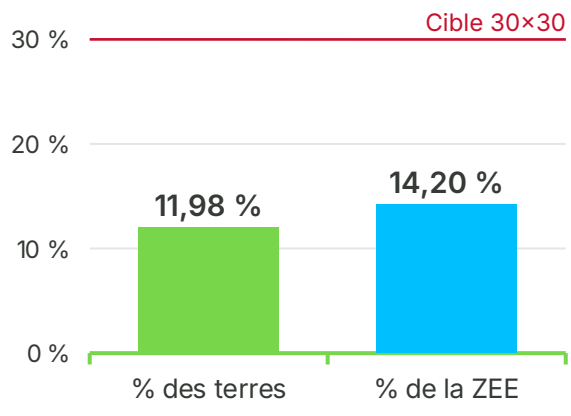
MARINES

2 totalement

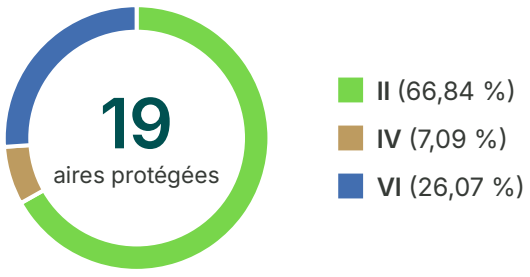
1 partiellement

couvrant **4 799,5 km²**
des mers (ZEE)

Proportion des terres et des mers en aires protégées (%)



Proportion de la superficie des aires protégées par catégorie UICN (%)

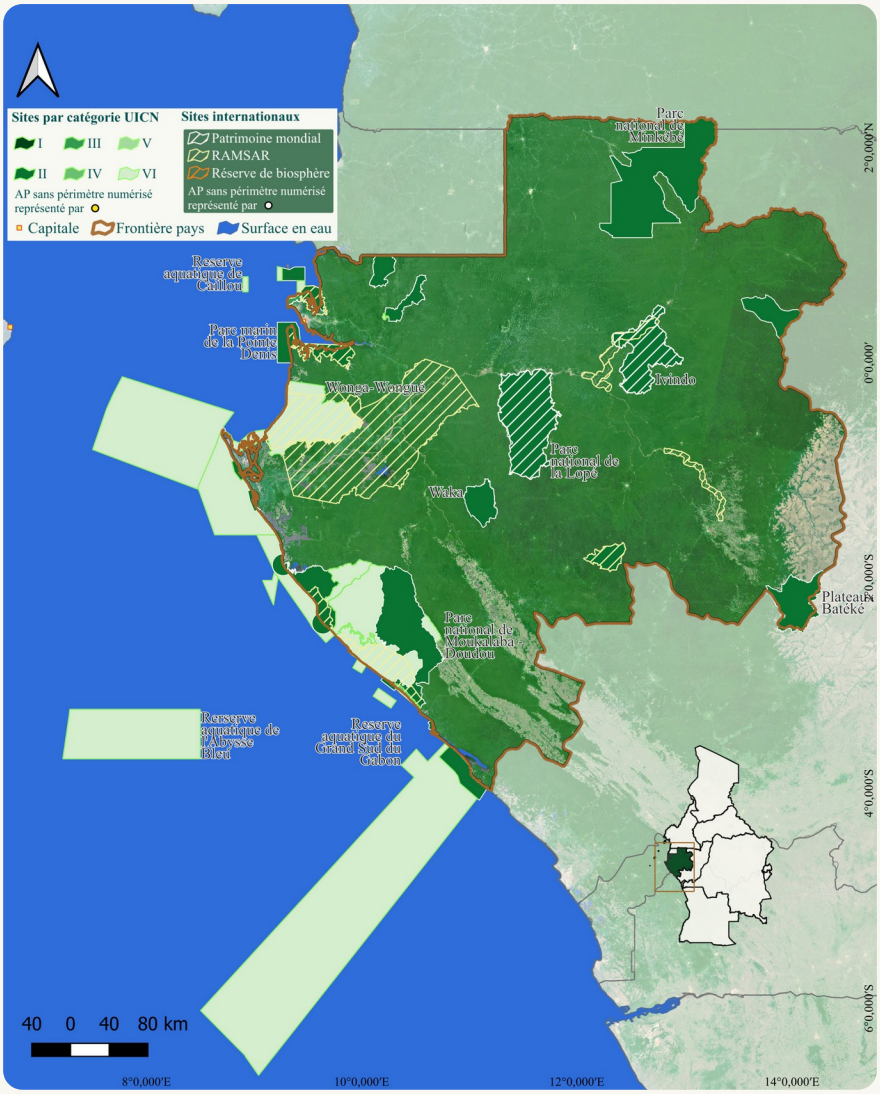


Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

Gabon

EdAP 2025

Aires protégées du Gabon par catégorie UICN et sites à désignation internationale (patrimoine mondial, Ramsar).



ENSEMBLE

41

aires protégées
couvrant **92 942,3 km²**

TERRESTRES

18 totalement

3 partiellement

couvrant **38 856,9 km²**
des terres

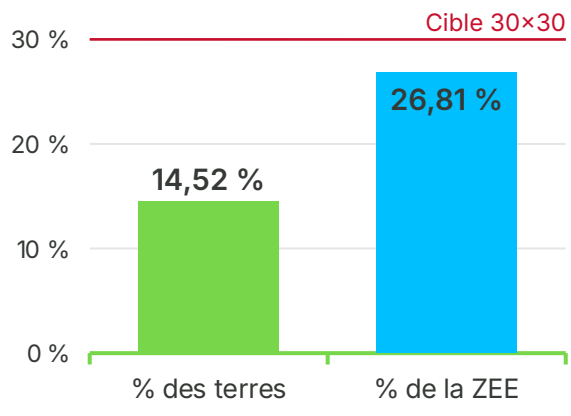
MARINES

20 totalement

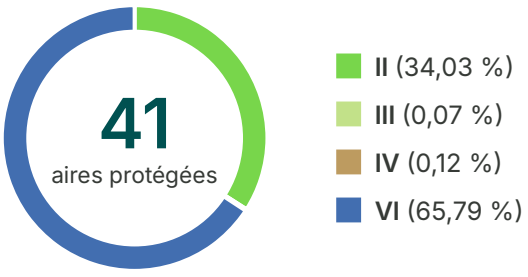
3 partiellement

couvrant **54 085,4 km²**
des mers (ZEE)

Proportion des terres et des mers en aires protégées (%)



Proportion de la superficie des aires protégées par catégorie UICN (%)

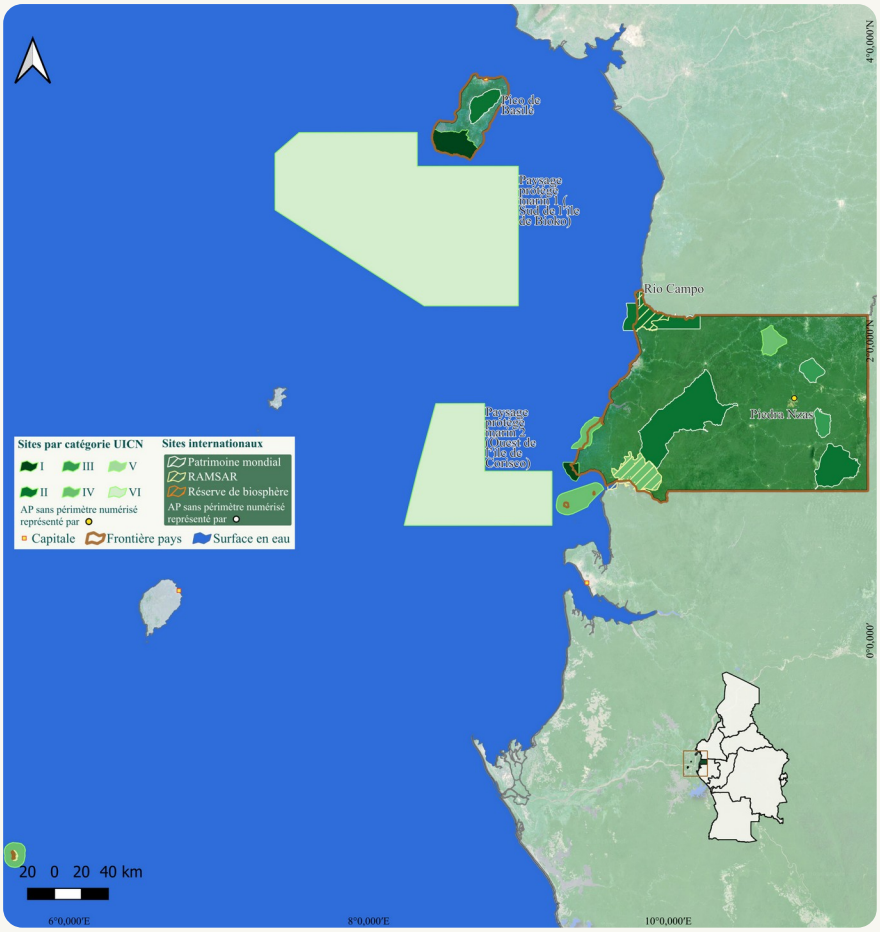


Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

Guinée équatoriale

EdAP 2025

Aires protégées de la Guinée équatoriale par catégorie UICN et sites à désignation internationale (Ramsar).



ENSEMBLE

16
aires protégées
couvrant **31 514,4 km²**

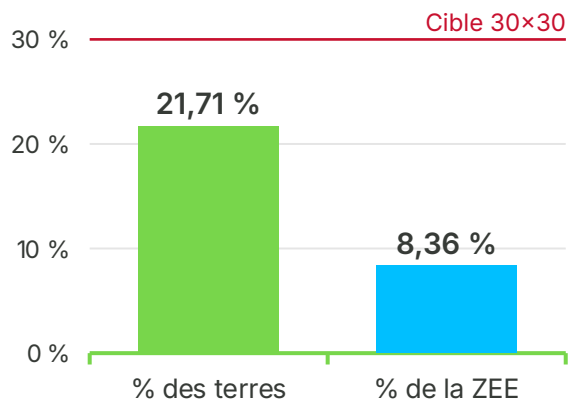
TERRESTRES

8 totalement
4 partiellement
couvrant **6 090,7 km²**
des terres

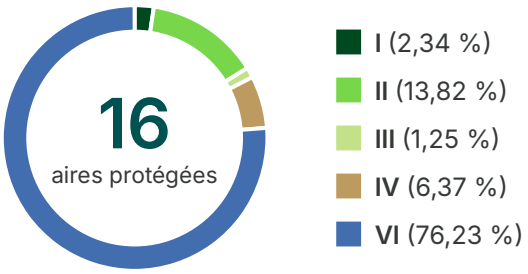
MARINES

4 totalement
4 partiellement
couvrant **25 423,7 km²**
des mers (ZEE)

Proportion des terres et des mers en aires protégées (%)



Proportion de la superficie des aires protégées par catégorie UICN (%)

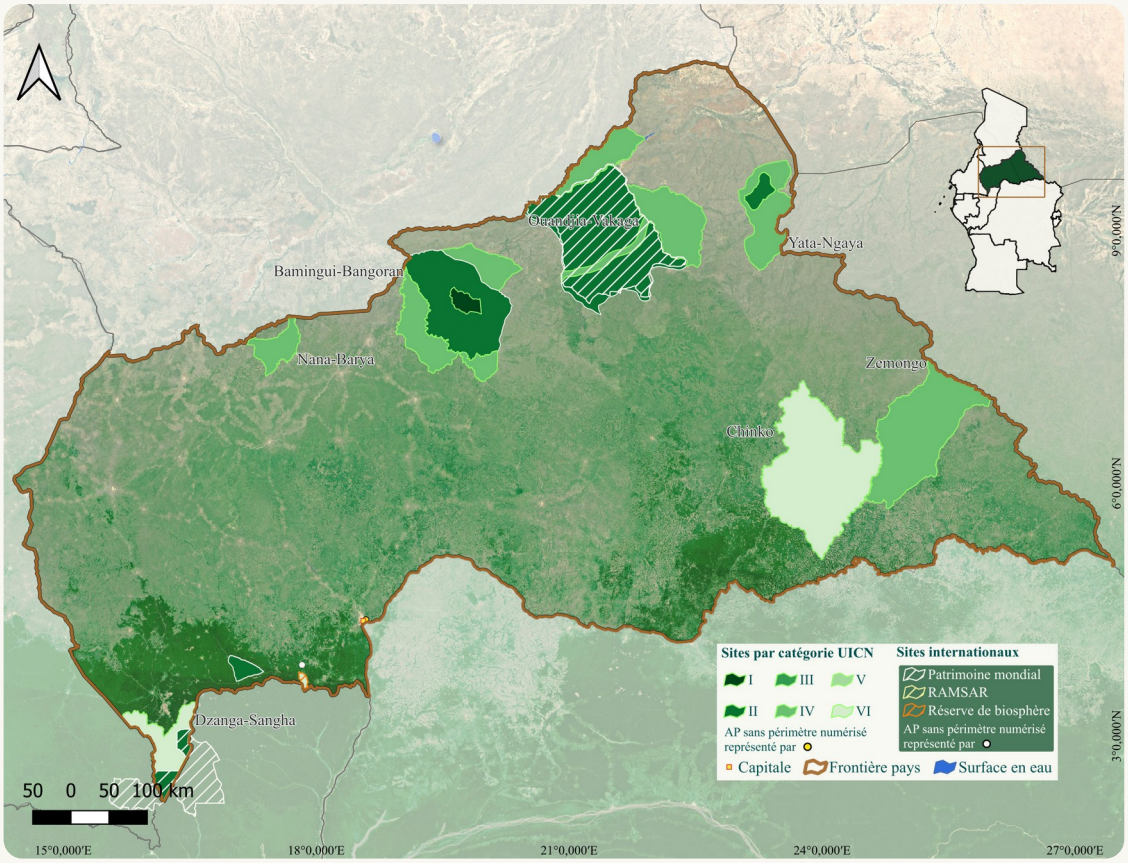


Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

République centrafricaine

EdAP 2025

Aires protégées de la République centrafricaine par catégorie UICN et sites à désignation internationale (patrimoine mondial, réserve de biosphère).



ENSEMBLE

18

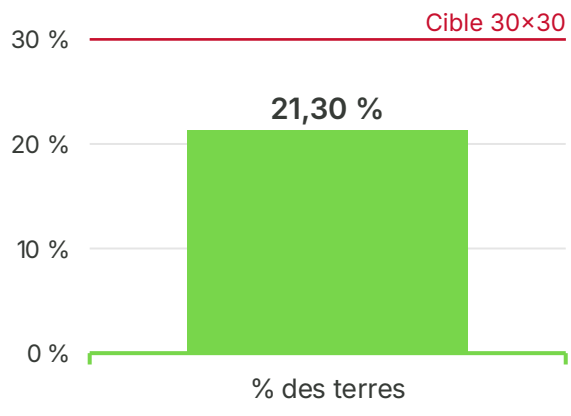
aires protégées, toutes terrestres

SUPERFICIE

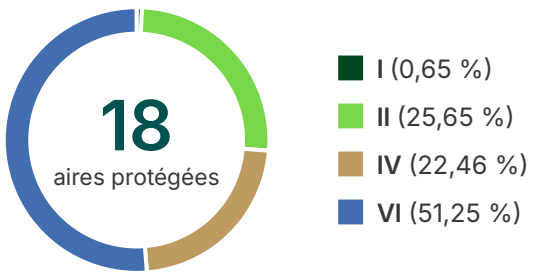
132 716,0 km²

des terres

Proportion des terres et des mers en aires protégées (%)



Proportion de la superficie des aires protégées par catégorie UICN (%)

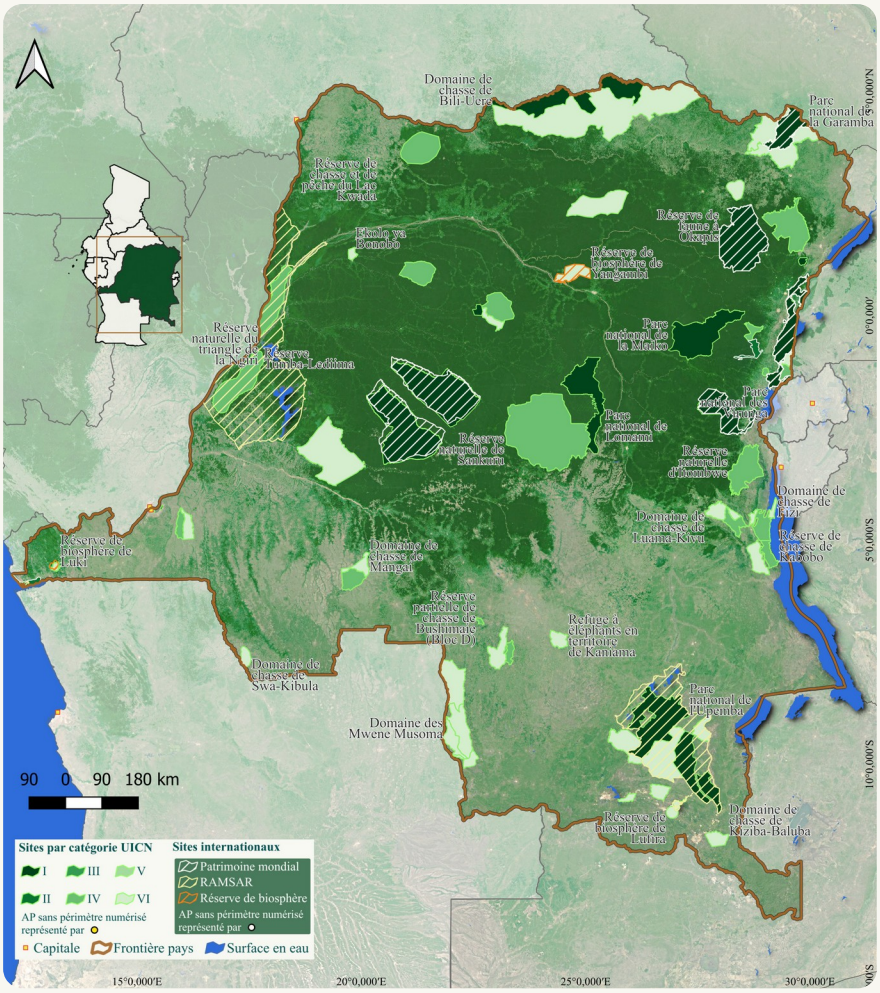


Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

République démocratique du Congo

EdAP 2025

Aires protégées de la République démocratique du Congo par catégorie UICN et sites à désignation internationale (patrimoine mondial, Ramsar, réserve de biosphère).



ENSEMBLE

70

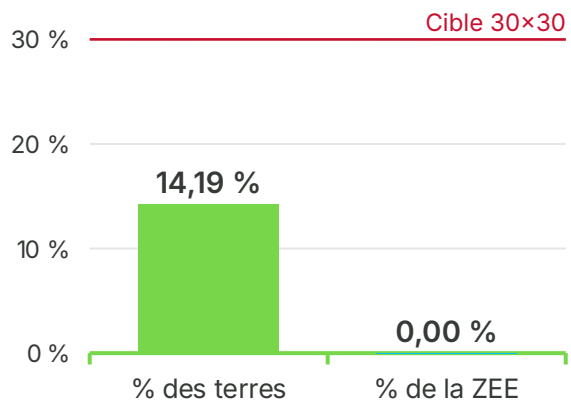
aires protégées, toutes terrestres

SUPERFICIE

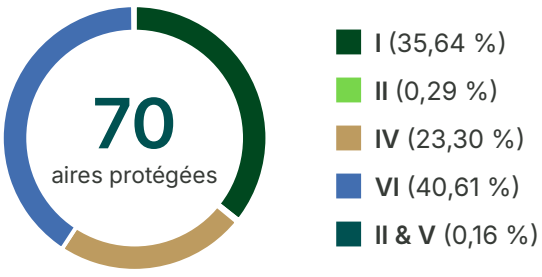
332 728,5 km²

des terres

Proportion des terres et des mers en aires protégées (%)



Proportion de la superficie des aires protégées par catégorie UICN (%)

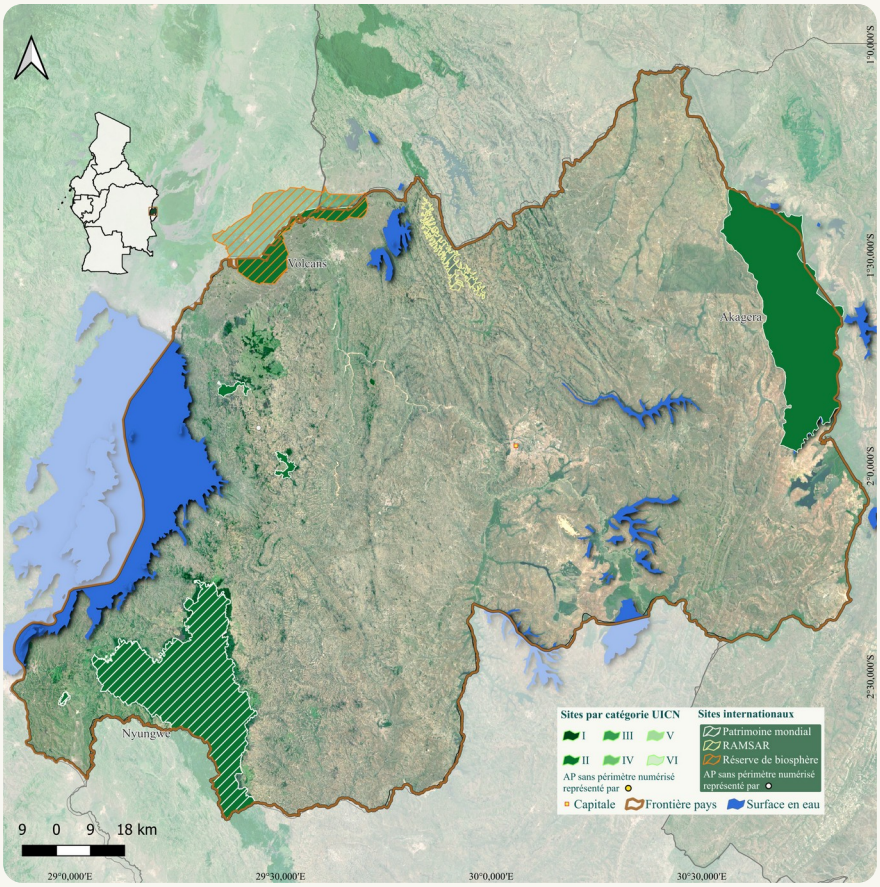


Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

Rwanda

EdAP 2025

Aires protégées du Rwanda par catégorie UICN et sites à désignation internationale (patrimoine mondial, Ramsar, réserve de biosphère).



ENSEMBLE

4

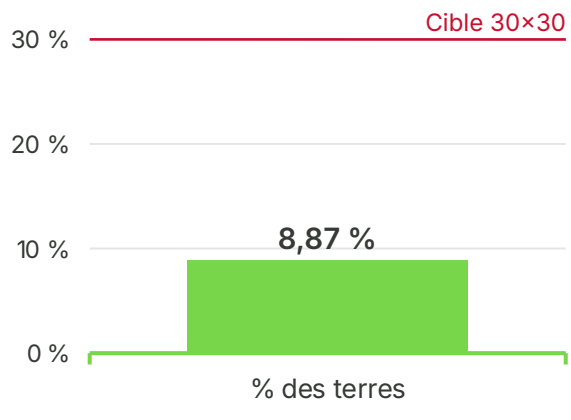
aires protégées, toutes terrestres

SUPERFICIE

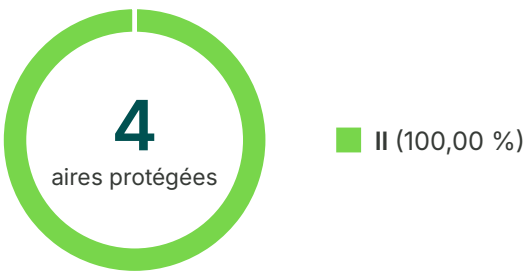
2 336,5 km²

des terres

Proportion des terres et des mers en aires protégées (%)



Proportion de la superficie des aires protégées par catégorie UICN (%)

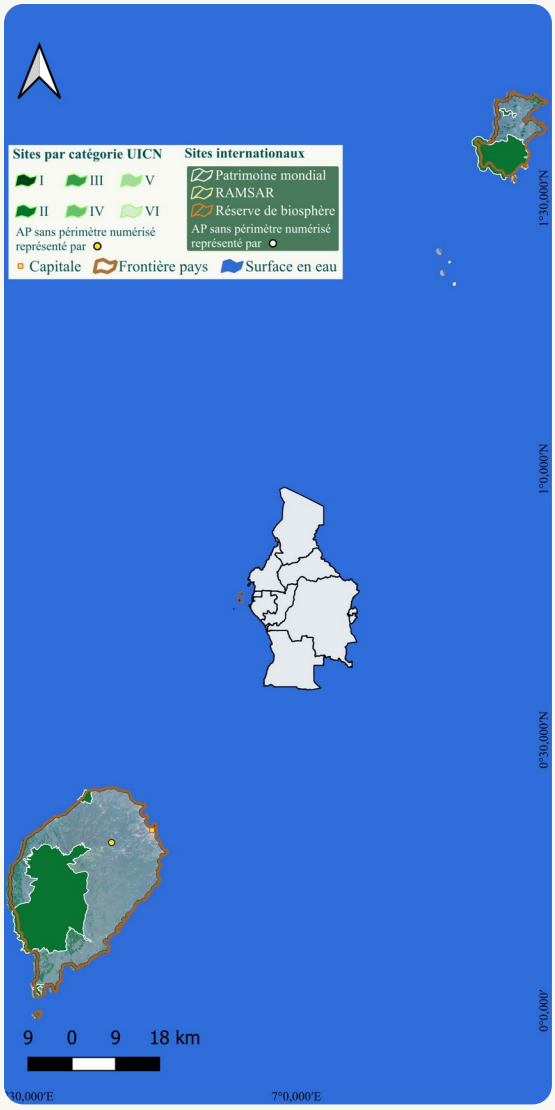


Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

Sao Tomé-et-Principe

EdAP 2025

Aires protégées de Sao Tomé-et-Principe par catégorie UICN et site à désignation internationale (Ramsar).



ENSEMBLE

3

aires protégées
couvrant **470,0 km²**

TERRESTRES

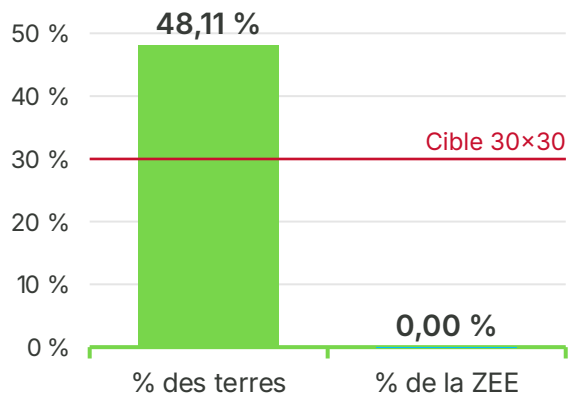
2 totalement

1 partiellement
couvrant **461,9 km²**
des terres

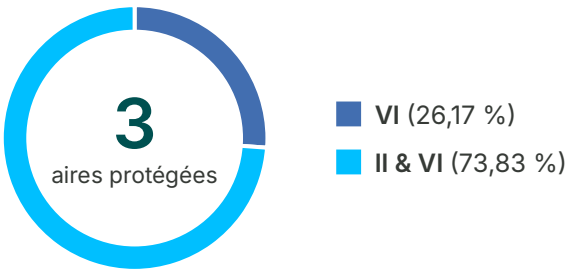
MARINE

1 partiellement
couvrant **8,1 km²**
des mers (ZEE)

Proportion des terres et des mers en aires protégées (%)



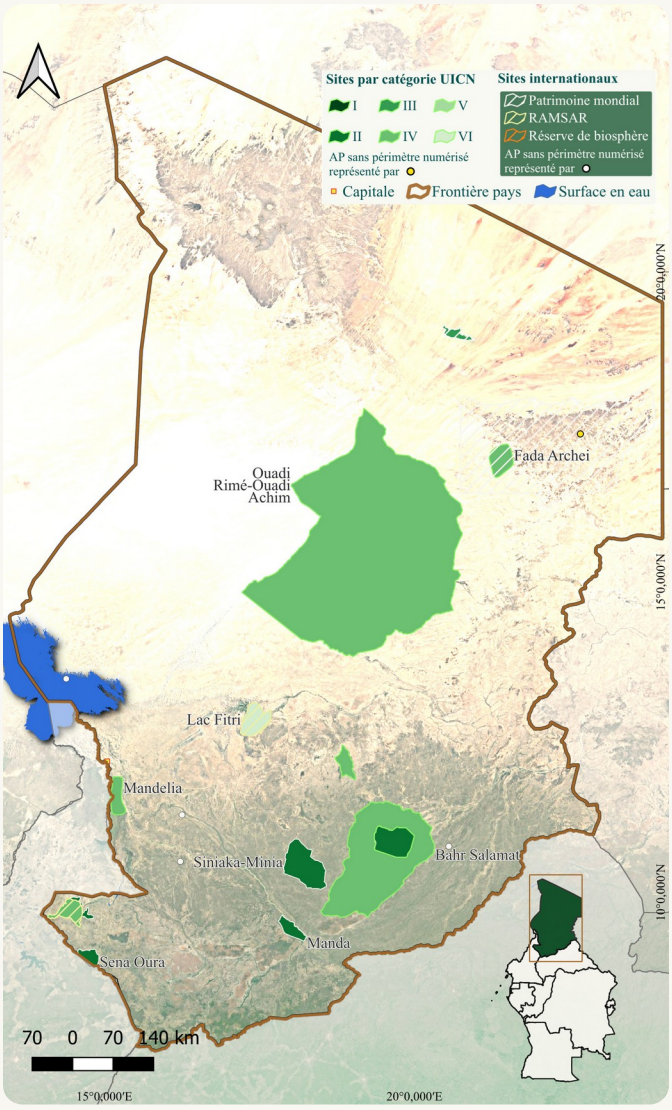
Proportion de la superficie des aires protégées par catégorie UICN (%)



Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

Tchad

Aires protégées du Tchad par catégorie UICN et sites à désignation internationale (patrimoine mondial, Ramsar).



ENSEMBLE

14

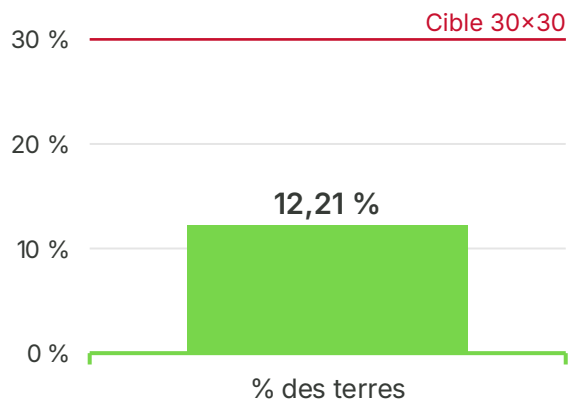
aires protégées, toutes terrestres

SUPERFICIE

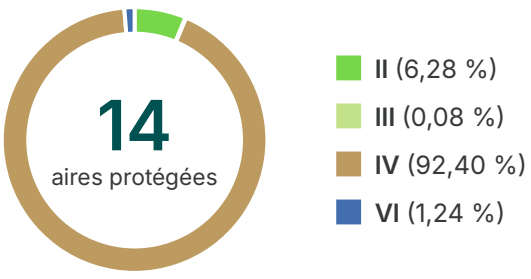
156 759,8 km²

des terres

Proportion des terres et des mers en aires protégées (%)



Proportion de la superficie des aires protégées par catégorie UICN (%)



Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

05 Les aires du patrimoine autochtone et communautaire

Des territoires de vie garants de la diversité bioculturelle de l'Afrique centrale

Auteurs : C. Chatelain, J. Itongwa, M. Sonkoue, P. Kipalu, C. Koagne, G. Moussele Diseke, A. Ebang Mbélé, J. Martial Betoulet

Ce chapitre propose un premier bilan de la dynamique d'identification et de reconnaissance des aires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) en Afrique centrale.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À RETENIR

Les APAC – ou territoires de vie – représentent une opportunité de reconnaissance et de légitimation du rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion de la biodiversité. En Afrique centrale, ces territoires affichent une grande diversité biologique, de cultures et de gouvernance, et un potentiel de conservation largement sous-valorisé.

Fin 2025, 85 APAC potentielles ou validées par les pairs étaient identifiées dans cinq pays, s'étendant sur près de 15 300 km² (tableau 1, figure 1). La RDC en concentre l'essentiel (40 APAC, plus de 8 000 km²), devant le Cameroun (27 ; 4 000 km²) et le Congo (11 ; 2 600 km²). Une trentaine d'APAC est validée par les pairs et sept seulement sont reconnues légalement, essentiellement grâce à un statut de forêts communautaires (en RDC), mais aussi sous forme d'un arrêté de reconnaissance de terre coutumière (Congo) ou par un acte communal (RCA).

La principale difficulté à laquelle font face les communautés qui revendiquent la gouvernance de leurs territoires de vie est d'obtenir une reconnaissance légale, distincte de celle des aires protégées. Les statuts existants sont peu adaptés aux formes de gouvernance traditionnelle et l'analyse du corpus juridique mobilisable reste embryonnaire dans la plupart des pays. Si la sécurité, une faible pression commerciale et la cohésion sociale favorisent à la fois communautés et biodiversité, la pauvreté fragilise l'engagement communautaire. Le développement d'activités économiques (valorisation de produits forestiers non ligneux ou de produits de la chasse et de la pêche, artisanat, agroforesterie, tourisme local, etc.) peut y répondre en partie mais peut aussi susciter des attentes disproportionnées et des tensions au sein des communautés.

RECOMMANDATIONS

1. Étendre à toute l'Afrique centrale le répertoire et l'atlas des APAC initiés par l'ANAPAC-RDC, puis référencer ces données dans la base mondiale du PNUE-WCMC (Cible 3).
2. Appuyer les communautés pour leur montée en compétence dans la maîtrise des questions légales, de développement socio-économique durable et de redevabilité face aux exigences des États.
3. Nouer un partenariat entre porteurs d'APAC et scientifiques, avec l'appui des centres de coopération technique de la CDB, dont la COMIFAC, chargés de certifier les données.
4. L'appui des États et de la communauté internationale est vital pour soutenir techniquement et financièrement la reconnaissance légale et la sécurisation des territoires de vie.

TABLEAU 1

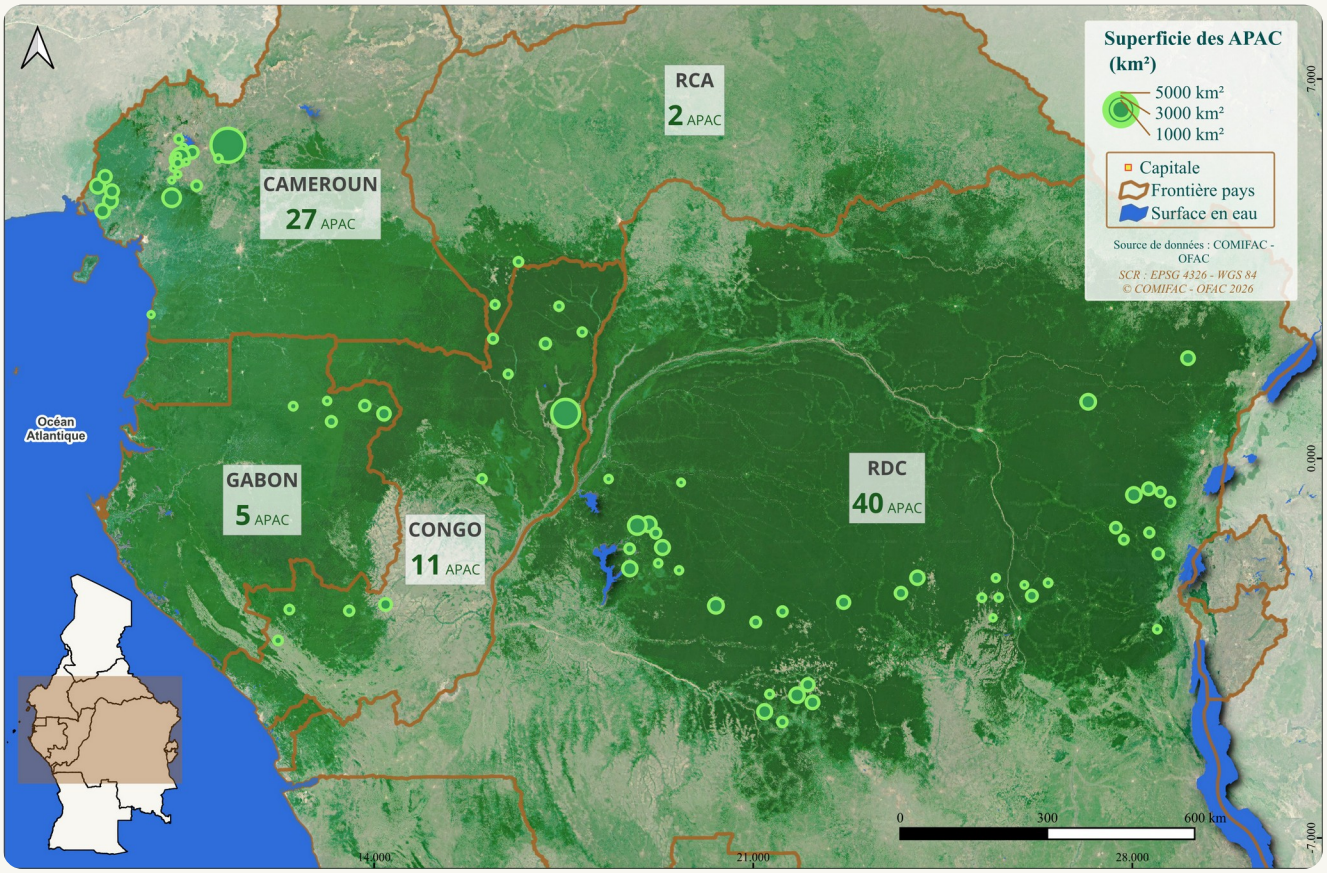
Répartition des APAC d'Afrique centrale en 2025 en fonction de leur avancée dans le processus de reconnaissance.

Catégorie	N	S (km²)
Potentielle	54	8 084,45
Validée	24	3 694,48
Reconnue	7	3 501,04
Total	**85**	**15 279,97**

Note : les superficies sont données à titre indicatif car quelques superficies d'APAC ne sont pas connues ou incertaines et une trentaine d'autres ont été estimées.
N : nombre ; **S :** superficie (km²).
Potentielle : APAC auto-déclarée et considérée comme candidate APAC par le Consortium.
Validée : APAC approuvée comme telle par les pairs.
Reconnue : APAC reconnue par l'État et bénéficiant d'un statut légal.
Source : coordination régionale du Consortium APAC.

FIGURE 1

Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) recensés au Cameroun, au Congo, au Gabon, en RCA et en RDC : nombre d'APAC par pays et superficie de chaque APAC. Les points sont placés dans la plus petite entité géographique renseignée et ne reflètent pas nécessairement la localisation réelle des APAC.



Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

07 Efficacité de gestion des aires protégées et conservées en Afrique centrale

Auteurs : P. Roggeri, L.B. Sagang, D. Djossi, C. Fotie, S. Lippi

Ce chapitre propose un état des lieux de l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées d'Afrique centrale, l'un des éléments clefs permettant de s'assurer de l'effectivité de la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À RETENIR

À la suite d'un atelier du Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC), tenu à Brazzaville (Congo) en 2009, où l'on constatait que seules 13 des 155 aires protégées disposaient d'un plan d'aménagement opérationnel, la gestion des aires protégées s'est peu à peu structurée. L'efficacité de gestion de ces aires protégées dépend de leurs interactions avec leur environnement : pressions élevées, usages concurrents des terres, enjeux transfrontaliers, conflits homme-faune, moyens insuffisants, etc. Le manque de ressources n'explique pas mécaniquement une faible efficacité : une lecture relative, rapportant résultats et moyens mobilisés, s'impose.

Divers outils d'évaluation de l'efficacité de gestion ont été développés et, actuellement, près de 70 % des aires protégées de la région ont bénéficié d'au moins une évaluation, à l'exception de la RDC et de la Guinée équatoriale où l'on enregistre un taux plus faible, de moins de 50 %. L'IMET (Integrated Management Effectiveness Tool) est devenu l'outil le plus utilisé. Il relie l'analyse du contexte à la planification, aux intrants, aux processus et aux résultats (figure 1d).

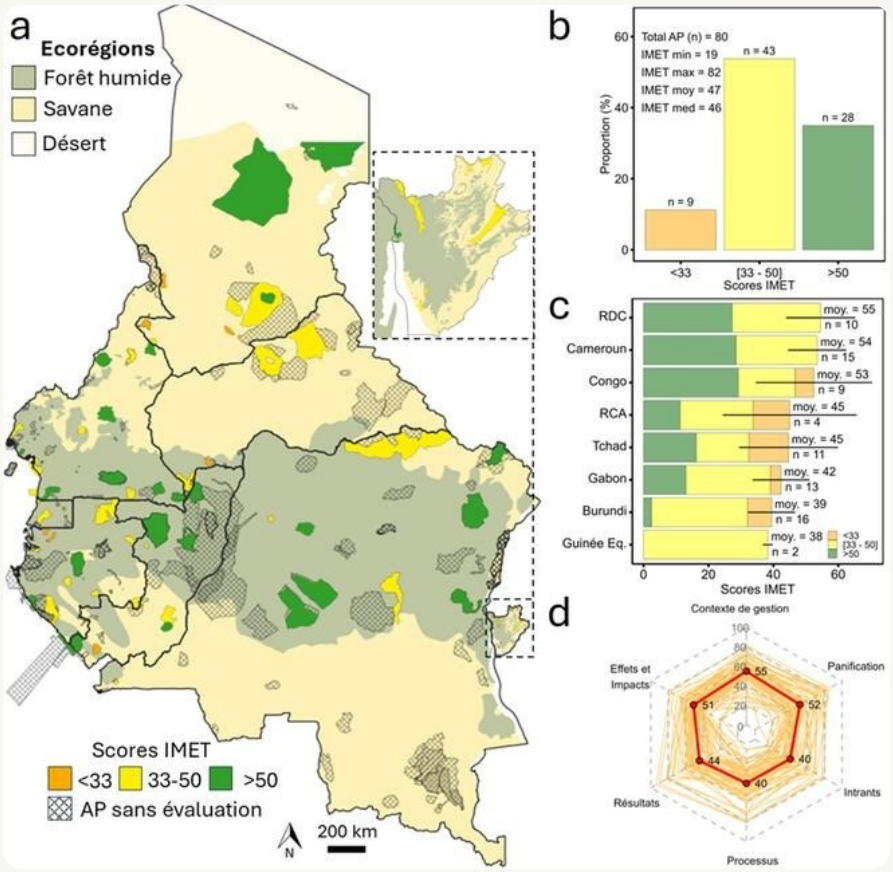
Parmi 80 aires protégées ayant utilisé l'IMET, seules 35 % dépassent le score de 50, considéré comme marquant un niveau d'efficacité de gestion globalement acceptable (figure 1a à c). Toutefois, ce score ne mesure pas directement l'état de la biodiversité ou l'impact des actions. C'est le processus de mise en œuvre de l'outil qui est important car il constitue une base d'analyse orientée vers la prise de décision, permettant d'intervenir sur les aspects les plus importants et stratégiques pour l'aire protégée ou ceux sur lesquels il conviendra de renforcer les efforts de gestion. Le score lui-même permet surtout de suivre le maintien du niveau d'efficacité de gestion au cours du temps, en cohérence avec les conditions de gestion, les ressources disponibles et les résultats obtenus. On peut néanmoins noter que les aires protégées en cogestion ou en délégation de gestion obtiennent globalement de meilleurs scores que celles sous gestion entièrement étatique (figure 2).

RECOMMANDATIONS

1. Adapter les ressources (personnel, équipements, financements), de façon régulière, au contexte et aux objectifs, et renforcer la formation des gestionnaires.
2. Recourir de façon ciblée à la cogestion et à la délégation de gestion pour les sites importants, exposés ou vulnérables.
3. Renforcer le rôle des États et leurs capacités de suivi-évaluation et de planification par l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées et une approche adaptative.
4. Répéter les évaluations d'efficacité de gestion et les intégrer aux plans de travail annuels.

FIGURE 1

Scores des évaluations IMET dans les aires protégées d'Afrique centrale.



a : répartition géographique des évaluations par classes de scores ;

b : fréquence des scores à l'échelle régionale ;

c : scores moyens par pays ;

d : moyennes régionales des différents éléments de l'évaluation IMET.

Notes : les scores IMET varient sur une échelle de 0 à 100.

< 33 : efficacité très faible ;

33-50 : efficacité insuffisante ;

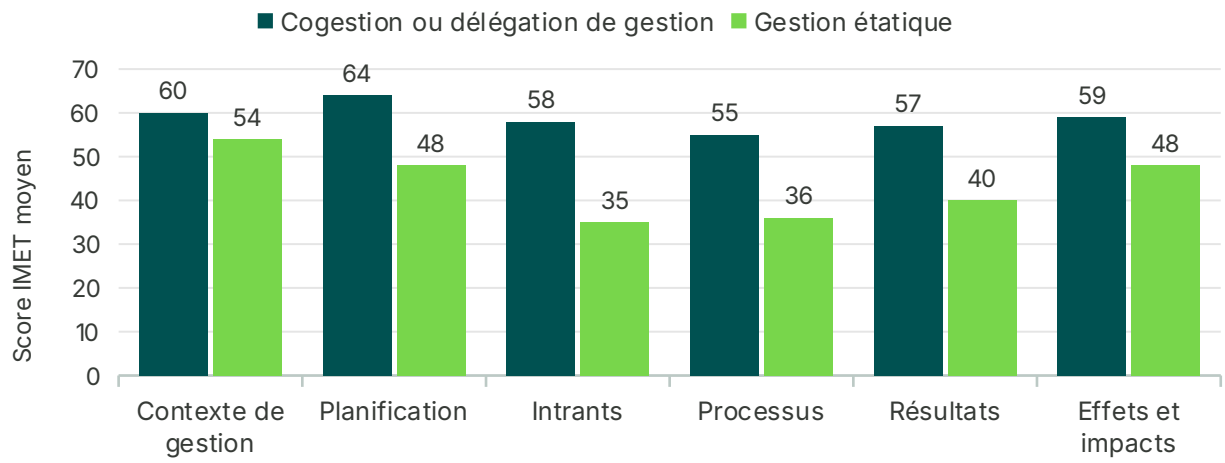
> 50 : efficacité suffisante à bonne.

Figure 1d : les courbes orange montrent la variabilité des scores individuels par aire protégée et la courbe rouge la valeur moyenne pour la région.

Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

FIGURE 2

Variabilité des scores des composantes IMET en fonction du modèle de gouvernance.



Source : COMIFAC-OFAC, 2025.

12 Conflits armés et aires protégées en Afrique centrale

Auteurs : F. O. Simpson, A. Awono, L. Collart, L.B. Sagang, J. Masselink, F. Nghobuoche, P. Scholte, N. Stoop, R. Sufo, K. Titeca, M. Verpoorten

Ce chapitre analyse les chevauchements et les interactions entre les conflits armés et les efforts de conservation, en particulier dans les aires protégées, en Afrique centrale.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À RETENIR

Entre 1997 et 2025, 28,7 % des 307 778 décès liés aux conflits en Afrique centrale sont survenus à l'intérieur ou dans un rayon de 20 km d'une aire protégée ; la RDC en décompte près de la moitié (figure 1). Le chevauchement entre conflits et aires protégées est très hétérogène (figures 1 et 2) et varie selon les pays et au fil du temps. Entre 1946 et 2010, les conflits armés ont été le facteur prédictif le plus déterminant du déclin de la faune sauvage en Afrique, même à des niveaux très faibles. Toutefois, cet impact globalement négatif masque une relation complexe et variable entre insécurité et environnement, qui dépend de la nature, de l'intensité et de la durée de la violence, ainsi que des acteurs impliqués.

Les conflits affectent la conservation de la biodiversité à travers les tactiques militaires, l'exploitation des ressources par les groupes armés, le dysfonctionnement des institutions, les déplacements de population et la perturbation des moyens de subsistance. Ces mécanismes se renforcent ou se neutralisent dans l'espace et dans le temps, de sorte qu'un gain à un endroit peut coïncider avec une perte ailleurs.

Les conflits nuisent à la conservation de la nature quand les groupes armés tuent des écogardes et s'en prennent aux infrastructures des aires protégées, alors que les gouvernements et les bailleurs de fonds retirent leurs financements et que le tourisme s'effondre. Cependant, certains parcs, comme celui des Virunga, contredisent cette fatalité.

L'effet de la conservation sur la sécurité reste tributaire du contexte et ambivalent. De nombreuses organisations de conservation soulignent les « co-bénéfices » des aires protégées en matière de sécurité, mais les données à ce sujet sont mitigées. Les aires protégées peuvent accueillir des personnes déplacées, renforcer la présence de l'État grâce aux patrouilles et favoriser la coopération et le dialogue. Elles peuvent également servir de bases aux rebelles, et le recours à des mesures coercitives militarisées peut exacerber les conflits armés. Par ailleurs, les contraintes imposées par les parcs peuvent aggraver les tensions locales dont tirent parti les groupes armés.

RECOMMANDATIONS

1. Examiner conjointement les mécanismes par lesquels les conflits affectent la conservation, plutôt que de les considérer isolément.
2. Rester neutre envers les belligérants, tout en se coordonnant avec les détenteurs du pouvoir effectif.
3. Investir dans le développement socio-économique durable et maintenir le soutien institutionnel et financier pendant les périodes d'instabilité.
4. Établir des règles d'engagement strictes pour les forces de sécurité afin de limiter les risques liés à la militarisation.
5. Accorder à la période post-conflit une importance au moins égale à celle du conflit lui-même.

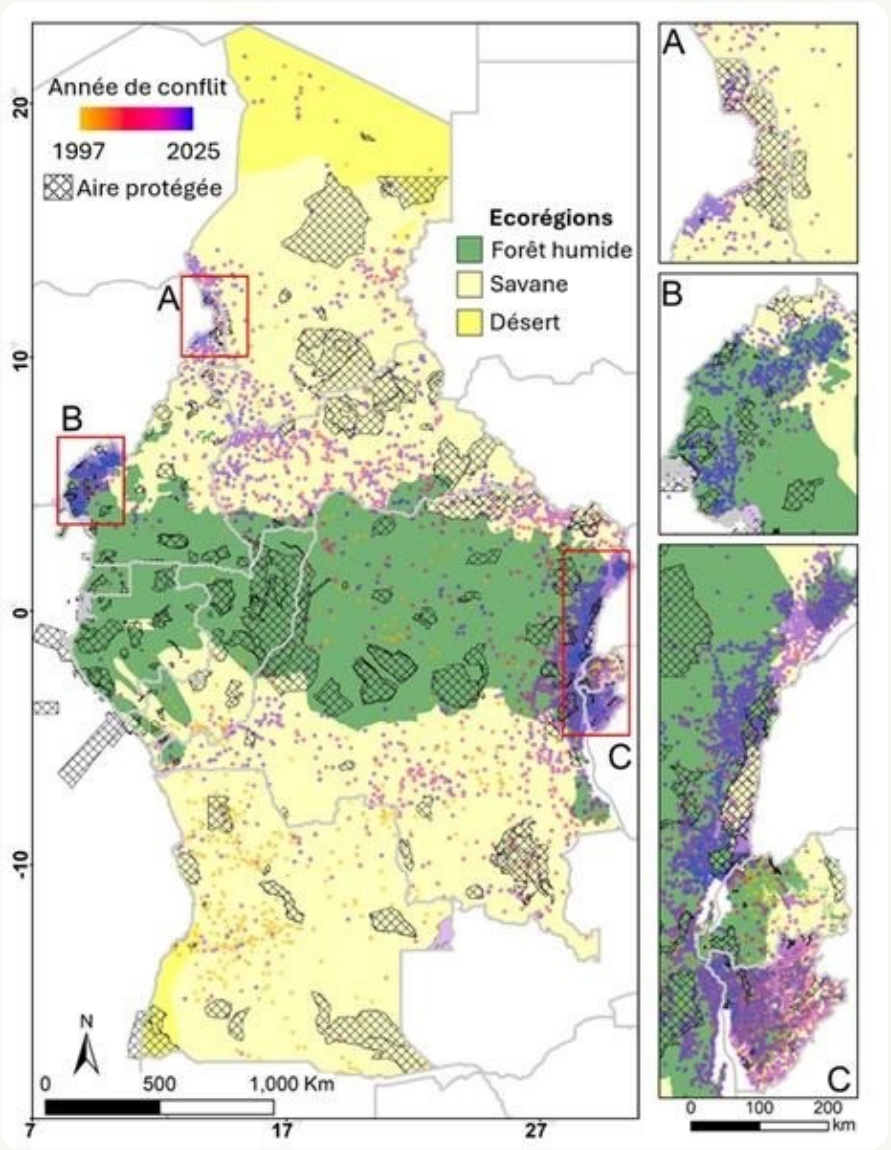


FIGURE 1

Décès liés aux conflits et aires protégées en Afrique centrale, 1997-2025.

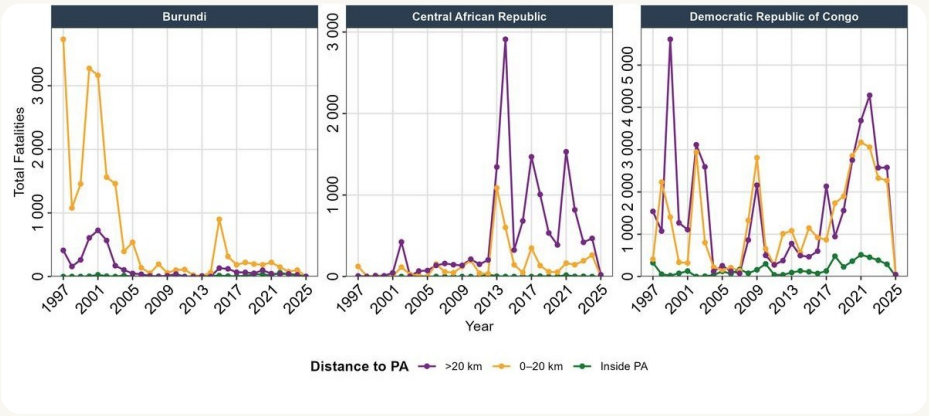
A, B, C : agrandissements sur les zones encadrées en rouge sur la carte principale.

Notes : d'après des données d'ACLED (Armed Conflict Location & Event Data).

Source : ACLED, 2025.

FIGURE 2

Décès annuels liés aux conflits selon la distance par rapport aux aires protégées en Afrique centrale, 1997-2025.



Notes : les décès sont regroupés en trois catégories mutuellement exclusives : à l'intérieur des aires protégées ; à l'extérieur des aires protégées mais dans un rayon de 20 km de leurs limites ; et à plus de 20 km des aires protégées. Les décès sont exprimés en centaines.

Source : ACLED, 2025.

13 Conflits homme-faune et préservation de la biodiversité en Afrique centrale

Un état des lieux

Auteurs : S. Ngama, T. D'haijère, S. Ndong Ze, L.L. Moukagni, S. Dang Evang, C. Tranchand, S. Ratiarison, D.M. Mulume, A.S. Mibambani Ndimba, I. Dapsia, L. Mabesimo, J.F. Nzomba, F. Nabintu Ntugulo, W. Mbamy, U. Kalenga Tshingomba, T. Breuer, C. Vermeulen

Ce chapitre dresse l'état des lieux des conflits homme-faune en Afrique centrale et recommande des actions pour les gérer.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À RETENIR

Les conflits homme-faune comptent parmi les principales menaces pour la biodiversité et le développement des communautés locales. Ils tiennent moins à une « surpopulation » de faune qu'à l'expansion agricole et à la fragmentation des habitats. Outre les carnivores, les principaux animaux incriminés sont de grands herbivores dont l'aire de répartition se situe largement en dehors des aires protégées et qui causent d'importants dégâts (figure 1). Les rongeurs, les suidés et les primates sont moins souvent mis en avant, bien que leurs dégâts soient plus répandus et fréquents, mais moins importants sur le plan quantitatif immédiat.

Le ressentiment entraîne des abattages en représailles, qui restent inefficaces. Les traditions et les perceptions locales peuvent constituer un obstacle à la gestion de ces conflits. Les actions d'urgence l'emportent encore sur les stratégies intégrées, alors que la planification et les approches participatives et adaptatives sont déterminantes pour une atténuation efficace des conflits. En donnant la parole à tous les acteurs concernés, il est possible de faire émerger des solutions partagées, réalisables et durables.

Autour du parc national de la Rusizi, au Burundi, des solutions prioritaires pour limiter les impacts des hippopotames et y remédier ont été identifiées collectivement, notamment l'érection de clôtures, la mise en place d'une zone tampon et d'un système d'alerte, des patrouilles communautaires, la sensibilisation et un système d'indemnisation équitable. Chaque ensemble de mesures doit être adapté à la fois à l'espèce incriminée et au contexte socio-écologique local.

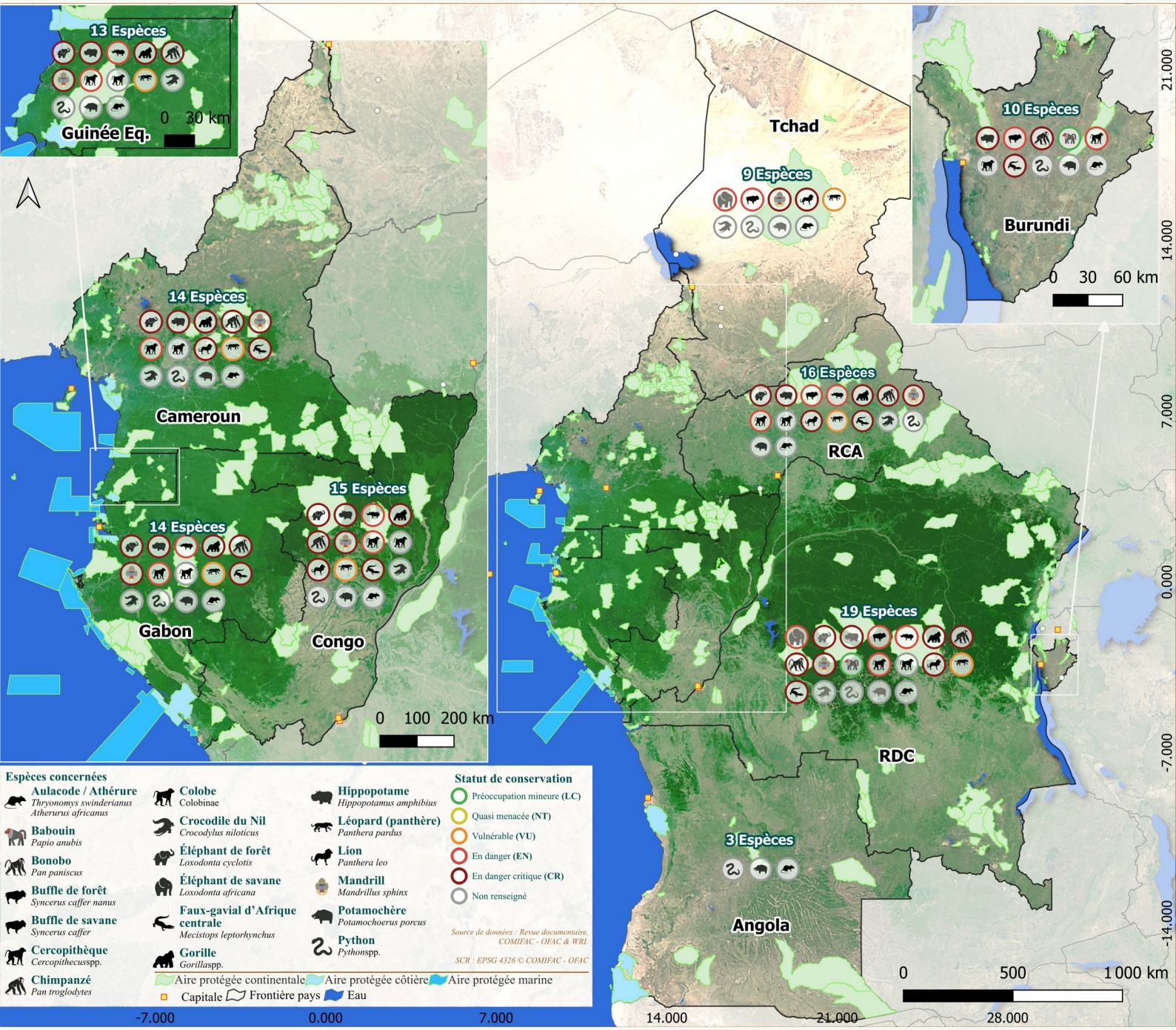
En Afrique centrale, depuis 2008, seuls le Gabon et le Cameroun ont engagé l'élaboration d'une stratégie de gestion des conflits homme-faune. L'initiative du Cameroun ne semble toutefois pas avoir abouti. Au Gabon, après une première stratégie non effective, le pays dispose d'une stratégie révisée, qui n'a pas encore été adoptée par le Gouvernement.

RECOMMANDATIONS

1. Élaborer dans chaque pays une stratégie et un plan d'action de gestion des conflits homme-faune (SPAN-CHF), portés par l'État et révisés au moins tous les dix ans.
2. Adopter des approches intégrées, adaptatives et participatives, avec des mesures répulsives adaptées aux espèces et des compensations éprouvées.
3. Inscrire la gestion des conflits homme-faune dans les lois et pas seulement dans des arrêtés ponctuels.
4. Collecter et actualiser des données nationales et régionales pour guider les décisions.
5. Sensibiliser les populations et viser une cogestion véritable des espèces et des espaces forestiers (approches de type SAFE).

FIGURE 1

Espèces animales impliquées dans les conflits homme-faune par pays et leur statut de conservation UICN, sur fond des aires protégées continentales, côtières et marines de l'espace COMIFAC. Agrandissements sur le Cameroun, le Gabon et le Congo, sur la Guinée équatoriale et sur le Burundi.



Sources : revue documentaire, COMIFAC-OFAC & WRI, 2025.

Nombre d'espèces impliquées dans les conflits homme-faune, par pays

19	16	15	14	14	13	10	9	3
RDC	RCA	Congo	Cameroun	Gabon	Guinée éq.	Burundi	Tchad	Angola

30 %

des terres et des mers à l'horizon 2030 : l'objectif du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.






Dix ans après la première publication en 2015, l'État des aires protégées et conservées d'Afrique centrale 2025 propose une lecture actualisée des réseaux de conservation et de leur place dans les engagements internationaux, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et son objectif de conservation de 30 % des terres et des mers à l'horizon 2030.

À travers une synthèse régionale, des tableaux de bord nationaux et des analyses thématiques, la publication examine les enjeux qui façonnent l'avenir de la conservation.

Elle met l'accent sur d'importants défis tels que la reconnaissance et le déploiement des autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) et des aires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), les effets des conflits armés, la coexistence entre humains et faune sauvage ou les questions de financement. Un regard particulier qui permet d'aborder des questions structurantes pour l'avenir de la région.

? Quels progrès ont été accomplis, quelles difficultés persistent et quelles perspectives se dessinent pour les aires protégées et conservées de la région ? Comment renforcer la conservation de la biodiversité en Afrique centrale tout en répondant aux exigences d'efficacité, de justice et de développement durable ?

Télécharger la brochure